

Préalable à la signature de la Mandature :
Le MANDANT (propriétaire) s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévues au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévues au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévues au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévues au paragraphe 2.

Article 1er (Objet) :
Le MANDANT s'engage à mandatier la MANDATAIRE pour la vente de son bien immobilier sis à l'adresse suivante : ...

Article 2 (Mandat) :
Le MANDANT s'engage à mandatier la MANDATAIRE pour la vente de son bien immobilier sis à l'adresse suivante : ...

Article 3 (Honoraires) :
Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2.

Article 4 (Durée) :
Le MANDANT s'engage à mandatier la MANDATAIRE pour la vente de son bien immobilier sis à l'adresse suivante : ...

Annexe 1 : Liste des biens à vendre
Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2. Le MANDANT s'engage à verser à la MANDATAIRE le montant des honoraires et indemnités prévus au paragraphe 2.

Signature de la Mandature :
Le MANDANT (propriétaire) : *[Signature]*
Le MANDATAIRE (Agence) : *[Signature]*
Date : **A ARGENT 1021045 le 8/04/22**



ABAFIM



SARL au capital de 30 000 € - 443 688 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme Sandra FERRÉ
 Tél. : 06.84.11.65.65
 Inscrit au RSAC de Toulouse
 Siret : 882 023 161

Inscription au registre
 des Mandats N°24995

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s) : **MANON ET DAVID REDONNET**

Nom :

Prénom :

Demeurant :

Téléphone : **06 85 27 22 70**

Adresse mail : **2_ferreira@orange.fr**

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Une grange boraine lieu dit ET Boudaou 31440
Argut Densous sur un terrain de 9400 m² section cadastrales
A 255/258
 Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître **BAROUSSE**, à **L.A.B. REDONNET**.

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : **Prix fixé par le client** Signature client : *Redonnet*

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de
 (Chiffres) : **144 000 €**

(Lettres) : **Cent quarante quatre mille euros**
 Dont le **Prix net propriétaire(s) : 130 000 €**
Cent trente mille euros.

Honoraires : nos honoraires fixés à **10% TTC**, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les **Honoraires d'Agence (TVA incluse)** seront de (chiffres) : **14 000 €**,
 (lettres) : **quatorze mille euros.**

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

ABAFIM

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60
 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com